

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-142

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-QUATRE NOVEMBRE à treize heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : DESAFFECTATION DES LOCAUX PUBLICS ACCUEILLANT L'ECOLE JEAN JAURES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT –Nicole VACCA - Bernard PEZERY– Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Daniel DUVOUX à Jean-Michel PEYRATOUT – Gaëlle REBEC à Valérie RIALLAND – Dominique ROLLAND à Christian GARNIER – Jennifer DELI à Nicole VACCA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

Mme Cécile GOMEZ, Adjointe au Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Historique

L'école Jean Jaurès, patrimoine emblématique de la commune du Pradet, accueille des enfants depuis plus de 100 ans.

Par la suite, 2 groupes scolaires (Charles Sandro et Marcel Pagnol), sont venus compléter l'offre éducative publique.

En 2011 et 2013, deux rapports du cabinet d'études APAVE commandités par la municipalité mettent en exergue l'existence d'amiante dans le bâtiment préfabriqué servant de bibliothèque et la nécessité, au regard de l'état de vétusté de la structure, de faire procéder à une déconstruction en urgence, et dans tous les cas avant fin 2014.

Lors du conseil d'école d'avril 2014, les parents d'élèves et les enseignants interpellent M. Le Maire et l'Adjointe à l'Education sur ce dossier qui n'avait toujours pas été traité depuis les mises en garde des experts missionnés.

Le bâtiment incriminé est alors isolé jusqu'aux vacances scolaires d'été et un arrêté de fermeture temporaire de l'école est pris le 22 juillet 2014, afin de permettre la réalisation des travaux de déconstruction hors de la présence des enfants et des professionnels tant de l'enseignement que des agents communaux.

Les 61 élèves de l'école Jean Jaurès sont donc accueillis depuis la rentrée de septembre en totalité dans l'école Charles Sandro où des salles de classe étaient disponibles.

Constats

Ce transfert impératif des enfants de l'école Jean Jaurès dans les locaux de Charles Sandro a permis de mener une réflexion sur l'accueil des élèves sur l'ensemble de la commune.

Les effectifs des enfants scolarisés dans le secteur public en maternelle et en élémentaire sur le Pradet sont en constante diminution depuis plus de quinze ans. De 949 enfants accueillis pour l'année 1999-2000, notre commune n'a enregistré que 702 inscriptions ou réinscriptions pour 2014-2015, soit une diminution de 26 % sur la période. Cette baisse régulière et constante de 1,74 % ne peut être ignorée. Ainsi, une projection sur la réduction du nombre de groupes scolaires a été réalisée.

ANNEE \ ECOLE	MATERNELLE SANDRO	MATERNELLE PAGNOL	ELEMENTAIRE SANDRO	ELEMENTAIRE PAGNOL	ELEMENTAIRE JAURES	TOTAL	VARIATION CUMULEE %
1999-2000	192	142	244	246	125	949	
2000-2001	178	137	229	245	127	916	-3,48%
2001-2002	174	132	240	240	121	907	-4,43%
2002-2003	194	139	239	232	121	925	-2,53%
2003-2004	175	129	216	226	111	857	-9,69%
2004-2005	169	130	208	233	98	838	-11,70%
2005-2006	151	128	199	223	114	815	-14,12%
2006-2007	149	132	200	197	113	791	-16,65%
2007-2008	146	132	201	194	106	779	-17,91%
2008-2009	144	123	205	190	89	751	-20,86%
2009-2010	149	130	194	197	87	757	-20,23%
2010-2011	149	122	196	195	88	750	-20,97%
2011-2012	155	103	198	188	88	732	-22,87%
2012-2013	134	109	180	170	84	677	-28,66%
2013-2014	150	110	184	180	85	709	-25,29%
2014-2015	146	121	195	181	61	704	-25,82%

Il apparaît ainsi que l'offre d'accueil public dans les deux groupes scolaires Sandro et Pagnol permet d'offrir aux jeunes pradetans des conditions d'apprentissage tout à fait conformes à leur intérêt. En effet, le nombre de salles existantes se répartit comme suit :

- Elémentaire Pagnol : 10 classes + 1 BCD + salle informatique
- Elémentaire Sandro : 11 classes (dont 1 réservée CLIS) + 1 BCD + 1 classe informatique + 1 salle RASED

- Maternelle Sandro : 7 classes + 2 dortoirs + 1 salle BCD / informatique

- Maternelle Pagnol : 6 classes + 1 BCD / informatique + 1 dortoir

En conservant l'ensemble des salles destinées aux activités connexes et en ne comptabilisant que les capacités des 34 salles réellement destinées à l'accueil de classes, la capacité totale d'accueil de la commune, à raison de 24 élèves par classe est de 816 enfants (504 en élémentaire et 312 en maternelle). Il existe donc une marge importante (plus de 110 élèves).

Quelques programmes immobiliers doivent voir le jour dans les 5 prochaines années et produire environ 200 logements neufs sur la commune. Les différentes agences d'urbanisme indiquent un ratio compris entre 10 et 20 % d'enfants (de la naissance au lycée) selon le type de logement. L'éducation nationale, quant à elle, base ses prévisions sur un ratio de 4 %. Aussi, dans la situation la plus favorable qui consisterait à accueillir 20 % d'élèves par logement créé, concentrés sur les seules écoles maternelles et élémentaires, le Pradet devrait se préparer à recevoir 40 nouveaux inscrits. Sur cette même période de 5 ans, en maintenant le taux de réduction des effectifs de 1,74 % par an, la commune pourrait perdre 59 élèves. Les nouveaux programmes immobiliers ne compenseront donc pas la baisse des effectifs.

Au regard de la disponibilité de plus de 110 places pour des classes de 24 élèves, sans renoncer aux salles annexes, le fonctionnement du système scolaire public peut s'appuyer à long terme sur deux groupes scolaires, Charles Sandro et Marcel Pagnol, sans impacter un accueil éducatif de qualité.

Concertation

Une large concertation a été menée et de nombreuses personnes ont été entendues, lors d'entretiens, par courrier, mail... en priorité sur le projet de désaffectation des locaux de l'école Jean Jaurès :

- Les officiels : M. le Préfet, les Directeurs de l'inspection académique, des élus municipaux de l'opposition,
- Des professionnels : l'inspecteur d'académie de circonscription, les directrices d'écoles et les enseignants, la directrice de la ludothèque de la Garde
- Des parents d'élèves de toutes les écoles
- Des citoyens

Une boîte mail a été ouverte et n'a reçu qu'assez peu de propositions, malgré la publicité qui en a été faite dans le Pradet Mag, bulletin municipal.

Enfin, une commission mixte (éducation et services publics) s'est tenue le 21 octobre ; elle était composée d'élus, de représentants de la société civile et de parents d'élèves de chaque école élémentaire.

De ces différentes rencontres a pu émerger un projet de développement de services publics orientés vers la jeunesse et la culture.

Quels que soient les services qui seront proposés dans les locaux Jean Jaurès, et au-delà de la nécessité de procéder au désamiantage en urgence, des travaux de mise aux normes ERP sont un préalable incontournable et seront entrepris dans les prochains mois.

Considérant la large place faite au débat démocratique,

Vu les nécessités et les besoins du service public de l'enseignement,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu les articles L. 2241-1 et L 2121-30 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 212-1 à L 212-4 du Code de l'Education,

Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens écoles élémentaires et maternelles publiques

Vu l'avis du Préfet sollicité le 21 octobre 2014 par courrier

Vu l'avis favorable du Préfet du 20 Novembre 2014

Vu l'arrêté municipal 14-ARR-TEC-154 du 22 juillet 2014

Il est proposé au Conseil Municipal :

De prononcer la désaffectation des locaux de l'école Jean Jaurès et son maintien dans le domaine public communal.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ :

25 voix POUR

7 VOIX CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE)

1 Abstention (Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

..... 4 DEC 2014

Publié ou notifié le :

..... 5 DEC 2014

Le Maire,



Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

